



Louise Elisabeth MOLE

Année Scolaire 2015-2016

## Circulaire de Rentrée

Annexe aux règles de vie  
du carnet de correspondance

### ***A CONSERVER PRECIEUSEMENT***

Chers Parents,

Lisez attentivement cette circulaire qui contient de nombreuses dates et informations qui vous seront utiles tout au long de l'année et que nous ne pourrions vous rappeler.

En espérant que cette nouvelle année scolaire sera enrichissante et pleine de promesses exaucées pour chacun et chacune d'entre vous, je vous souhaite une bonne rentrée.

B. CAMBONIE

#### **1 ● DATES ET HEURES DE RENTRÉE**

<b>COLLEGE – Mardi 1<sup>er</sup> Septembre 2015</b>		
<b>Classes</b>	<b>Heure</b>	<b>Lieu</b>
<b>6èmes</b>	<b>8 h 45</b>	Pour les élèves de l'Ecole Saint Louis, rendez-vous à l'Ecole Saint-Louis, Entrée : 11 rue Pierre Lavoye 95300 PONTOISE
	<b>9 h 00</b>	Pour les autres élèves, Entrée : Place Nicolas Flamel, rendez-vous dans la cour devant le perron.
<b>5èmes</b>	<b>9 h 45</b>	Dans la cour intérieure du collège où sont affichées les listes des classes
<b>4èmes</b>	<b>10 h 15</b>	
<b>3èmes</b>	<b>10 h 45</b>	

**Mardi 1er Septembre 2015, début des cours à 13 h 35.  
Sortie pour tous à 16 h 30.  
Les autorisations d'arrivées différées et de sorties anticipées seront en vigueur à compter du lundi 07 septembre 2015 ; les élèves seront donc présents dans l'établissement le mercredi 02 septembre de 8 h 25 à 12 h 15, les jeudi 03 et vendredi 04 septembre de 8 h 25 à 16 h 30 ou 17 h 20 selon l'emploi du temps.  
Le service de restauration est assuré à compter du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015.**

<b>LYCEE</b>		
<b>Classes de SECONDES Générales et Technologiques</b> <b>Classes de SECONDES Professionnelles</b>		
	<b>Site de Pontoise</b>	<b>Site de Jouy-le-Moutier</b>
Rentrée des élèves	Mardi 1er septembre à 13 h 30 En salle d'étude collège	Mercredi 02 septembre à 10 h 30 Accueil dans le hall.
Journée d'intégration	Vendredi 04 septembre	
Début des cours	Mercredi 02 septembre	Jeudi 03 septembre

<b>Classes de PREMIERES Générales et Technologiques</b> <b>Classes de PREMIERES Professionnelles</b>		
	<b>Site de Pontoise</b>	<b>Site de Jouy-le-Moutier</b>
Rentrée des élèves	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre à 14 h 00 sections S, en salle d'étude collège Mardi 1 <sup>er</sup> septembre à 14 h 30 sections L /ES, en salle d'étude collège	Mercredi 02 septembre à 11 h 00 Accueil dans le hall.
Journée d'Intégration		
Début des cours	Mercredi 02 septembre	Jeudi 03 septembre

<b>Classes de TERMINALES Générales et Technologiques</b> <b>Classes de TERMINALES Professionnelles</b>		
	<b>Site de Pontoise</b>	<b>Site de Jouy-le-Moutier</b>
Rentrée des élèves	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre à 15 h 00 sections S, en salle d'étude collège Mardi 1 <sup>er</sup> septembre à 15 h 30 sections L / ES, en salle d'étude collège	Mercredi 02 septembre à 11 h 30 Accueil dans le hall.
Journée d'intégration		
Début des cours	Mercredi 02 septembre	Jeudi 03 septembre

<b>Classe Prépa. Concours entrée en I.F.S.I. / Site de Jouy-le-Moutier</b>
<b>Rentrée et début des cours : lundi 07 septembre à 8 h 45</b>

<b>2 ● LIVRES LYCÉE (Seconde, Première, Terminale)</b>
--

La plupart des livres sont prêtés aux élèves par l'établissement **contre un chèque de caution (200 €)**.

En fin d'année, les livres devront être rendus impérativement à la date précisée par les éducateurs, à défaut de quoi le chèque de caution sera encaissé.

Selon la classe de votre enfant, vous trouverez éventuellement sur la page d'accueil du site internet de l'établissement les manuels, à la charge des familles, indispensables pour la rentrée.

### 3 • HORAIRES DES CLASSES

#### SITE DE PONTOISE

COLLEGE	6 <sup>ème</sup> – 5 <sup>ème</sup>	<b>De 8 h 25 à 16 h 30.</b> Le mercredi de 8 h 25 à 12 h 15. Samedi matin, pas de cours.
	4 <sup>ème</sup> – 3 <sup>ème</sup>	<b>De 8 h 25 à 16 h 30.</b> Les cours peuvent se prolonger jusqu'à 17 h 20. Le mercredi de 8 h 25 à 12 h 15. Samedi matin, pas de cours.
LYCEE	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>De 8 h 25 à 17 h 20.</b></li><li>• <b>Les cours peuvent se prolonger jusqu'à 18 h 10.</b></li><li>• <u>Contrôles surveillés</u> :</li><li>✓ DST le samedi matin pour tous les élèves de première et de terminale.</li><li>✓ Pour les élèves de seconde, DST le lundi, 1 semaine sur 2.</li></ul> <p><b>La présence de tous est <u>obligatoire</u>.</b></p> <p><i>Tous les élèves peuvent arriver dans l'établissement dès 8 h 00.</i></p>	
<b>SITE DE JOUY-LE-MOUTIER</b>		
LYCEE	<ul style="list-style-type: none"><li>• De 8 h 40 à 12 h 35 et de 13 h 30 à 17 h 20</li><li>• Les cours peuvent se prolonger jusqu'à 18 h 10</li><li>• <u>Contrôles surveillés</u> :</li><li>✓ Secondes générales et technologiques : devoirs de 2 h, le lundi 1 semaine sur 2.</li><li>✓ Pour les 1ères, devoirs hebdomadaires le mercredi matin.</li><li>✓ Pour les Terminales ST2S et STMG : 3 périodes de devoirs communs réparties sur l'année.</li></ul> <p><i>Les élèves peuvent arriver dans l'établissement dès 8 h 15.</i></p>	

### 4 • ÉTUDE DU SOIR AU COLLÈGE

Elle est facultative mais la présence est obligatoire pour **les élèves inscrits qui ne doivent pas quitter l'établissement entre la fin des cours et le début de l'étude**. Elle commencera le *lundi 07 septembre 2015*. Horaire : de 16 h 40 à 17 h 30.

**Pour procéder à l'inscription, les familles devront compléter le document joint à cette circulaire et le rapporter au plus tard le vendredi 04 septembre 2015.**

### 5 • CIRCULATION

#### ● SITE DE PONTOISE

L'entrée principale de l'établissement est située 8 place Nicolas Flamel.

Les vélos, vélomoteurs... peuvent être garés sous l'abri prévu à cet effet, en fonction des places.  
Les lycéens entrent et sortent par l'accès rue Pierre Lavoye.

**LES PARENTS NE PEUVENT ENTRER DANS L'ETABLISSEMENT qu'après s'être annoncés à l'ACCUEIL situé à gauche du portillon, place Nicolas Flamel.**

## ● **SITE DE JOUY-LE-MOUTIER**

L'entrée est située 37 rue des Valanchards.

Les vélos, vélomoteurs... peuvent être garés sous l'abri prévu à cet effet, en fonction des places.

**LES PARENTS NE PEUVENT ENTRER DANS L'ETABLISSEMENT qu'après s'être annoncés à l'ACCUEIL situé au 37 rue des Valanchards.**

## **6 ● ASSURANCE SCOLAIRE**

L'établissement a souscrit un contrat collectif « scolaire – trajet » avec extension de garanties aux activités extra-scolaires 24/24 auprès de M.M.A. ASSURANCES – 29, place du Petit Martroy – 95300 PONTOISE – Tél. 01 30 17 40 40.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que tout sinistre extra-scolaire doit être **déclaré directement par la famille auprès de l'assureur** à l'adresse ci-dessus. L'établissement n'intervient pas dans le traitement de ces sinistres.

## **7 ● RESTAURATION ET CARTE ÉLÈVE**

### ● **SITE DE PONTOISE**

Au **COLLEGE**, une inscription en demi-pension est une **inscription pour l'année**, sauf cas de force majeure.

- La carte élève permet l'accès à la restauration. Toute carte perdue ou détériorée doit être remplacée (coût 9 €).
- « **Le Bar à Vitamines** » est ouvert aux collégiens **uniquement le mercredi**, à compter du mercredi 09 septembre 2015. Ils peuvent y déjeuner en chargeant leur carte élève. Le prix est fonction de la consommation ; un ticket de caisse est délivré.
- Les externes peuvent déjeuner pour le prix de 7,17€ en chargeant leur carte élève.
- **Les externes quittent l'établissement après les cours de la matinée à partir de 11 h 20 et ne rentrent dans l'établissement qu'à l'heure de début de cours stipulée dans l'emploi du temps.**

**Pour charger la carte, un paiement en ligne sécurisé est possible via les compte-parents « école directe ». Les élèves peuvent, cependant, déposer dans la boîte aux lettres de la comptabilité un chèque à l'ordre de : OGEC-NDC portant nom, prénom et classe au dos du chèque.**

**Au LYCEE**, les élèves peuvent déjeuner au self (7,17€ le repas) ou au « bar à vitamines » (prix selon consommation) en chargeant leur carte élève. **Pour charger leur carte, un paiement en ligne sécurisé est possible via les compte-parents « école directe ». Les élèves peuvent, cependant, déposer dans la boîte aux lettres de la comptabilité un chèque à l'ordre de : OGEC-NDC portant nom, prénom et classe au dos du chèque.**

Toute carte perdue ou détériorée doit être remplacée (coût : 9 €). Les cartes pourront être chargées dès le mardi 1er septembre 2015.

## • **SITE DE JOUY-LE-MOUTIER**

Un service de restauration « en libre service » est proposé aux élèves en chargeant leur carte élève à partir du jeudi 03 septembre 2015. **Pour charger leur carte, un paiement en ligne sécurisé est possible via les compte-parents « école directe ».** Les élèves peuvent, cependant, déposer dans la boîte aux lettres située à l'entrée du couloir de l'administration un chèque à l'ordre de : **OGEC-NDC portant nom, prénom et classe au dos du chèque.**

Toute carte perdue ou détériorée doit être remplacée (coût : 9 €). Le service restauration sera ouvert à partir du jeudi 03 septembre 2015.

## **8 ● PHOTOGRAPHIE**

*Jeudi 03 et vendredi 04 septembre 2015 pour le site de Pontoise et le vendredi 04 septembre 2015 (matin) pour le site de Jouy-le-Moutier,* un photographe sera dans l'établissement pour prendre les photos de groupes et une série de photos d'identité de chaque élève. Celles-ci serviront à élaborer la carte élève et les « trombinoscopes » des différentes classes. Il vous sera alors remis dans le mois qui suit la rentrée une série de photos d'identité.

Ces photos sont obligatoires et rentrent dans les frais de scolarité.

## **9 ● E. P. S.**

Les lycéens qui utilisent les installations extérieures sont appelés à s'y rendre et/ou à en repartir **par leurs propres moyens**. Les horaires de cours devront être respectés.

Les élèves doivent obligatoirement avoir une tenue et des chaussures adaptées à la pratique du sport.

## **10 ● INFIRMERIE**

L'infirmerie n'est en aucun cas une pharmacie ou un hôpital. **Tout élève étant malade avant de se rendre au collège ou au lycée doit être gardé à la maison.**

Les élèves ayant un traitement spécifique doivent le déposer à l'assistante sanitaire, accompagné de l'ordonnance.

## **11 ● ABSENCES**

**Toute absence doit être signalée par téléphone le jour même, à l'accueil avant 9 h 20 (y compris le samedi).** A son retour, l'élève doit présenter son carnet de correspondance aux éducateurs avec la justification signée des parents.

Lorsqu'une absence est prévue, il faut en faire la demande **auprès du responsable pédagogique au moins 48 h à l'avance par mail**. Le calendrier scolaire doit être respecté.

## **12 ● TENUE VESTIMENTAIRE**

Les élèves doivent porter des vêtements et des coiffures corrects et propres, adaptés à la situation d'étude, en application du règlement intérieur (à relire dans le carnet de correspondance). **Les tenues de sport étant réservées aux cours d'E.P.S., elles sont interdites dans les autres cours**.

De la 6ème à la terminale, une blouse en coton est obligatoire pour les travaux pratiques en laboratoire et en salle professionnelle. Cette blouse ne doit porter aucun graffiti.

Toutes les fins de trimestre, sont récoltés des sacs entiers de vêtements et objets divers oubliés ou perdus que les enfants ont tendance à déclarer « volés ». **Les vêtements, chaussures de sport, trousse, sacs et livres doivent être marqués. L'école ne peut être tenue responsable de la disparition des objets perdus ou volés.**

Il est demandé instamment aux élèves de ne laisser aucun objet de valeur (vêtement, calculatrice, argent, etc.) dans la classe durant leurs absences. Dans le gymnase : les remettre aux professeurs.

### 13 ● L'ACCUEIL

**AUCUN MESSAGE TELEPHONIQUE N'EST TRANSMIS AUX ELEVES.**  
En aucun cas, l'Accueil ne prend en charge les objets oubliés au domicile par les enfants (affaires d'E.P.S., cahiers, travaux.....).

#### ● **SITE DE PONTOISE**

L'Accueil de l'école est ouvert tous les jours de 8 h à 18 h 30 (17 h 15 le mercredi) et une permanence est assurée le samedi de 8 h à 12 h 30.

#### ● **SITE DE JOUY-LE-MOUTIER**

L'Accueil est ouvert tous les jours de 8 h 15 à 18 h 30 (sauf le mercredi fermeture à 13 h 30) et fermé le samedi.

### 14 ● SECRETARIAT ÉLÈVES

#### **TRES IMPORTANT :**

N'oubliez pas de signaler par écrit ou par mail au « secrétariat Élèves » tous les changements de coordonnées, adresse, numéros de téléphone (domicile et travail), e-mail... et de situation familiale. Une adresse e-mail correcte vous permet notamment d'être alerté par mail de l'arrivée de messages dans Ecole Directe.

### 15 ● BOURSES

S'adresser au SECRETARIAT ELEVES (pour le site de Pontoise) et au SECRETARIAT (pour le site de Jouy-le Moutier) :

- Pour le COLLEGE : Un document sera remis aux élèves mi-septembre 2015.
- Pour le LYCEE (2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>) : Début FEVRIER 2016.

### 16 ● DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (D.S.E.)

Le D.S.E. concerne uniquement les élèves de **TERMINALE**. Ce dossier leur permet de demander UNE BOURSE et/ou un LOGEMENT EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE.

Les inscriptions sont à saisir sur le site internet qui sera communiqué aux lycéens, par voie d'affichage dans le lycée, au début de l'année 2016.

### 17 ● LE RESPECT

Une de nos valeurs essentielles est le respect de l'autre quel qu'il soit et surtout dans sa différence afin de permettre la sérénité dans les échanges.

### 18 ● PASTORALE

La pastorale de vos enfants nécessite de nombreux bénévoles parmi les parents et le personnel d'encadrement de l'établissement.

Nous avons encore besoin d'animateurs de catéchèse et d'Education au Développement et à l'Universel. Merci de vous faire connaître à l'aide du coupon-réponse « Aide à la pastorale » ci-joint, ou de vous adresser à Florence BELLEMON, Adjointe au chef d'établissement en charge de la Pastorale (tel 01 34 41 61 04 ou 06 50 12 08 49 - mail [resppastorale.ndc@gmail.com](mailto:resppastorale.ndc@gmail.com).) ou à Isabelle MARTINEZ (tel 01 34 41 61 00 ou mail [secretariatpastoral.ndcompassion@orange.fr](mailto:secretariatpastoral.ndcompassion@orange.fr)).

### **DATES A RETENIR**

- ◆ Messe de rentrée de l'Enseignement Catholique, célébrée par Monseigneur LALANNE évêque de Pontoise. **Samedi 19 septembre à 10h00** à l'église paroissiale de Soisy-sous-Montmorency
- ◆ **Jeudi 3 septembre à 16h30** : reprise de la messe hebdomadaire à la chapelle (site de Pontoise)
- ◆ **Jeudi 10 septembre à 13h25** Reprise des permanences du père Edouard (site de Pontoise)
- ◆ **Mardi 8 décembre** à 13h35 Célébration de l'Avent pour les lycéens du site de Jouy le Moutier
- ◆ **Jeudi 17 décembre:**  
à **8h30** Célébration de l'Avent pour les collégiens  
à **10h30** Messe de l'Avent pour les lycéens de Pontoise
- ◆ **Mercredi 10 février à 12h15**  
Célébration d'entrée en Carême (site de Pontoise)
- ◆ **Vendredi 25 mars 2016** :  
Opération Bol de riz (sites de Pontoise et de Jouy le Moutier)  
Chemin de croix à 15h30 site de Pontoise
- ◆ **Mardi 12 avril 2016** :  
Bouge ta planète, course au profit du CCFD -Terre Solidaire, pour tous les collégiens.

#### **POUR LES COLLEGIENS :**

##### ◆ **PASTORALE DE SIXIEME**

##### *POUR TOUS :*

- Grand jeu de rentrée KT/EDU **mercredi 16 septembre**
- Animation musicale **mercredi 30 septembre** de 8h30 à 12h15 à la Chapelle Sainte Thérèse à Saint Ouen l'Aumône

##### *POUR CEUX QUI LE SOUHAITENT :*

- Pèlerinage à Lisieux **mercredi 25 mai 2016**, après-midi de préparation le samedi 2 avril 2016
- Retraite de première communion des 6èmes : **du jeudi 16 juin au soir au vendredi 17 juin au soir** à Aavernes
- Première communion (des élèves de 6ème) : **samedi 18 juin 2016** à 18h00, à l'église des Louvrais

##### ◆ **PASTORALE DE CINQUIEME**

##### *POUR CEUX QUI LE SOUHAITENT : BAPTEME, COMMUNION, PROFESSION DE FOI*

- Retraite **du mercredi 11 au vendredi 13 mai 2016** à Jambville (78)
- Baptêmes : en soirée **vendredi 13 mai 2016** à Jambville
- Profession de Foi et Premières Communions **samedi 28 mai 2016** à la cathédrale St Maclou à Pontoise

## ♦ PASTORALE DE QUATRIEME

### POUR TOUS :

- Rencontre avec le chanteur du groupe de rock chrétien PUSH **vendredi 15 janvier 2016.**

### POUR CEUX QUI LE SOUHAITENT :

- Pèlerinage au Mont-Saint-Michel **du vendredi 2 octobre matin au dimanche 4 octobre soir.**
- Camp Ski et Foi **du samedi 27 février au dimanche 6 mars 2016** (inscription individuelle, pas de groupe constitué NDC).

## ♦ PASTORALE DE TROISIEME

### POUR TOUS :

- Journée de la Paix à ALBERT(Somme) **mardi 10 novembre**

### POUR CEUX QUI LE SOUHAITENT :

- Reprise des rencontres-partage de l'Oasis (aumônerie) le vendredi 18 septembre
- Pèlerinage au Mont-Saint-Michel **du vendredi 2 octobre matin au dimanche 4 octobre soir.**
- Camp Ski et Foi **du samedi 27 février au dimanche 6 mars 2016** (inscription individuelle, pas de groupe constitué NDC).

## POUR LES LYCEENS

### POUR CEUX QUI LE SOUHAITENT :

- Lycée site de Pontoise : reprise des rencontres-partage de l'Oasis (aumônerie) **jeudi 10 septembre à 12h15**
- Lycée site de Jouy le Moutier : reprise des rencontres-partage à la Pierre d'Angle **lundi 30 septembre à 12h35.**
- Taizé Tremplin (séjour diocésain à Taizé) **du jeudi 22 octobre au lundi 26 octobre**
- FRAT de Lourdes du lundi 25 avril 2016 (départ le dimanche 24) au jeudi 28 avril 2016 (**arrivée le vendredi 29 matin**) Après-midi de préparation les samedis 6 février et 2 avril 2016

## CONFIRMATION

Pour les jeunes qui ont commencé le parcours en septembre 2014

- Retraite de confirmation du **samedi 17 au lundi 19 octobre**
- Confirmation à la cathédrale St-Maclou **samedi 5 décembre à 15h30**

## 19 ● RÉUNIONS DE PARENTS

COLLEGE	LYCEE Pontoise et Jouy-le-Moutier
6 <sup>ème</sup> : lundi 07 septembre	➤ 2ndes générales – pontoise : mardi 08 septembre
5 <sup>ème</sup> : jeudi 17 septembre	➤ 1 ères générales : lundi 14 septembre
4 <sup>ème</sup> : lundi 21 septembre	➤ Terminales générales : jeudi 24 septembre
3 <sup>ème</sup> : jeudi 10 septembre	➤ 2ndes générales, techno. et pro - JLM jeudi 10 septembre
	➤ 1ères et Terminales Techno. et pro - JLM.: mardi 15 septembre

- **SITE DE PONTOISE :**

Réunion d'information générale à **17 h en salle d'étude collège** suivie d'une rencontre avec l'équipe pédagogique dans la salle de classe, *jusqu'à 20 heures.*

- **SITE DE JOUY-LE-MOUTIER :**

Réunion d'information générale à **17 h en salle polyvalente** suivie d'une rencontre avec l'équipe pédagogique dans la salle de classe, *jusqu'à 20 heures.*

## 20 • RENCONTRES ÉLÈVES-PARENTS-PROFESSEURS

<b>Les rencontres se dérouleront sur le site de Pontoise à partir de 16 h 30 8, place Nicolas Flamel – 95 300 PONTOISE</b>	
6 <sup>ème</sup> B - C - E	Lundi 16 novembre 2015
6 <sup>ème</sup> A - D - F	Mardi 17 novembre 2015
5 <sup>ème</sup> B - D - F	Mardi 19 janvier 2016
5 <sup>ème</sup> A - C - E	Jeudi 21 janvier 2016
4 <sup>ème</sup> B - D - E	Mardi 05 janvier 2016
4 <sup>ème</sup> A - C	Jeudi 07 janvier 2016
3 <sup>ème</sup> A - C - E	Lundi 23 novembre 2015
3 <sup>ème</sup> B - D	Mardi 24 novembre 2015
2 <sup>nde</sup> générales et technologiques (Pontoise) D - E - F A - B - C	Jeudi 12 novembre 2015 Vendredi 13 novembre 2015
<b>Niveau 2<sup>nde</sup> : Rencontre orientation post conseils de 3<sup>ème</sup> période. Sur invitation des professeurs principaux Date : dernière semaine de mars ou première semaine d'avril en fonction des classes.</b>	
Premières	Lundi 18 janvier 2016
Terminales	Mardi 12 janvier 2016
<b>Les rencontres se dérouleront sur le site de Jouy-le- Moutier à partir de 17 h 00 37, rue des Valanchards - 95280 JOUY LE MOUTIER</b>	
2 <sup>nde</sup> générales et technologiques (Jouy-le-Moutier)	Jeudi 12 Novembre 2015
<b>Niveau 2<sup>nde</sup> : Rencontre orientation post conseils de 3<sup>ème</sup> période. Sur invitation des professeurs principaux Date : dernière semaine de mars ou première semaine d'avril en fonction des classes.</b>	
2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> , et Term. ASSP et SPVL	Mardi 12 janvier 2016 à partir de 14 h
1 <sup>ère</sup> et Term. ST2S et STMG	Mardi 12 janvier 2016 à partir de 14 h

**N.B. Si les résultats de vos enfants vous inquiètent, n'attendez pas ces réunions pour rencontrer les professeurs.**

## 21 • PÉRIODE DE NOTES

### AU COLLEGE

chaque semaine, l'élève reporte les notes obtenues sur le carnet de correspondance

Bulletins intermédiaires	Arrêt des notes le :
n° 1	Jeudi 08 octobre 2015
n° 2	Jeudi 14 janvier 2016

n° 3	Jeudi 14 avril 2016
<b><i>Ces relevés de notes ne seront disponibles que sur Ecole Directe</i></b>	
<b>Bulletins trimestriels</b>	<b>Arrêt des notes le :</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	Jeudi 26 novembre 2015
2 <sup>ème</sup> trimestre	Mardi 08 mars 2016
3 <sup>ème</sup> trimestre	Communiqué ultérieurement en fonction des dates de Commission d'Appel fixées par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.
<b>Les bulletins trimestriels sont transmis <u>par courrier</u>.</b>	

## **AU LYCEE**

<b>Classes de SECONDE Générales et Technologiques Sites de Pontoise et de Jouy-le-Moutier</b>	
	<b>Arrêt des notes le</b>
Relevé de notes 1 <sup>ère</sup> période	Vendredi 16 octobre 2015
<b><i>Ce relevé de notes ne sera disponible que sur Ecole Directe</i></b>	
Bulletin 2 <sup>ème</sup> période	Lundi 04 janvier 2016
Bulletin 3 <sup>ème</sup> période	Lundi 18 mars 2016
Bulletin 4 <sup>ème</sup> période	Communiqué ultérieurement en fonction des dates des procédures d'affectation des élèves
<b>Les bulletins trimestriels sont transmis <u>par courrier</u>.</b>	

<b>Classes de PREMIERE et TERMINALE Générales et Technologiques</b>	
<b>Relevés de notes</b>	<b>Arrêt des notes le :</b>
n° 1	Vendredi 09 octobre 2015
n° 2	Vendredi 22 janvier 2016
n° 3	Mardi 12 avril 2016
<b><i>Ces relevés de notes ne seront disponibles que sur Ecole Directe</i></b>	
<b>Bulletin trimestriel</b>	<b>Arrêt des notes le :</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	Vendredi 27 novembre 2015
2 <sup>ème</sup> trimestre	Jeudi 10 mars 2016
3 <sup>ème</sup> trimestre	Communiqué ultérieurement en fonction des dates du Baccalauréat
<b>Les bulletins trimestriels sont transmis <u>par courrier</u>.</b>	

<b>Classes de SECONDE, PREMIERE et TERMINALE Professionnelles</b>	
Bulletin mi 1 <sup>er</sup> semestre	Vendredi 16 octobre 2015
Bulletin 1 <sup>er</sup> semestre	Lundi 04 janvier 2016
Bulletin mi 2 <sup>nd</sup> semestre	Vendredi 18 mars 2016
Bulletin 2 <sup>nd</sup> semestre	Communiqué ultérieurement

## 22 • DATES DIVERSES A RETENIR

♦ **2<sup>ème</sup> SEMESTRE** : Lundi 18 janvier 2016

### ♦ **ACTIONS SUR L'ORIENTATION**

♦ **Forum des métiers** : Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et pour les lycéens, le samedi 16 janvier 2016 sur le site de Jouy-le-Moutier (la présence de tous les lycéens est obligatoire).

Lycée

#### ♦ **Procédure « admission post-bac »**

- Procédure d'inscription aux formations post-bac : du 20 janvier au 20 mars 2016.
- Réunion d'information pour les parents sur « Admission Post Bac » (APB) : Vendredi 08 janvier 2016

♦ **Terminales Bac blanc** : semaine du lundi 07 mars au vendredi 11 mars 2016.



### **TRES IMPORTANT**

#### ♦ **T.P.E. – pour les 1ères Générales (1<sup>ère</sup> épreuve du BAC)**

- remise des dossiers le vendredi 05 février 2016.
- **examen** la semaine du 07 au 11 mars 2016.  
Les autres épreuves du Bac se déroulent fin juin

#### ♦ **Premières Bac blanc:**

- Oraux de Français : du 19 au 26 novembre 2015.
- Oraux de Français : du 15 février au 19 février 2016.
- Sciences 1<sup>ère</sup> L et 1<sup>ère</sup> ES : samedi 09 avril 2016.
- Français : samedi 16 avril 2016.
- Oraux Français : du 30 mai au 03 juin 2016.

#### ♦ **Périodes d'observation professionnelle:**

Seconde Générale et Technologique

une ou deux semaines en fin d'année (selon calendrier scolaire à venir)

### **Périodes de formation professionnelle:**

Section SPVL		
Seconde	Première	Terminale
Du 18 janvier au 06 Février 3 semaines	Du 30 novembre au 18 décembre 3 semaines	Du 02 novembre au 27 novembre 4 semaines
Du 30 mai au 24 Juin 4 semaines	Du 02 mai au 27 mai 4 semaines	Du 14 mars au 15 avril 5 semaines
Section ASSP		
Seconde	Première	Terminale
Du 18 janvier au 06 Février 3 semaines	Du 16 novembre au 11 décembre 4 semaines	Du 02 novembre au 27 novembre 4 semaines
Du 30 mai au 24 juin 4 semaines	Du 02 mai au 27 mai 4 semaines	Du 14 mars au 08 avril 4 semaines



### **TRES IMPORTANT**

- ♦ Réunion d'information sur l'orientation pour les parents de 3<sup>ème</sup> : Mardi 29 Mars 2016 à 18 h.
  - ♦ Réunion d'information sur l'orientation pour les parents de 2<sup>nde</sup> : Lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 18 h.
  - ♦ Journée Portes Ouvertes sur le site de Jouy-le-Moutier : samedi 09 avril 2016 de 9 h 00 à 13 h 00.
  - ♦ Journée des Arts (les options théâtre et arts plastiques vous montrent leurs talents) sur le site de Jouy-le-Moutier : samedi 21 mai 2016 de 13 h à 18 h.

### **COLLEGE**

- ♦ Tests du COREP pour les élèves de 3<sup>ème</sup> : Mardi 29 septembre 2015



## **TRES IMPORTANT**

### ♦ Brevets blancs :

- 3<sup>ème</sup> : - Jeudi 05 novembre 2015 (Français – Mathématiques)
- Mardi 15 mars 2016 (Français – Mathématiques)
- Mercredi 16 mars 2016 (Histoire-Géographie-Ed. Civique)

### ♦ Devoir Commun :

- 4<sup>ème</sup> : - Mercredi 18 mai 2016 (Français)
- Jeudi 19 mai 2016 (Histoire-Géographie-E.C ; Mathématiques)

### ♦ BIG CHALLENGE      Mardi 10 mai 2016

## **23 ● JOURNÉE PÉDAGOGIQUE**

Les enseignants étant en réunion pédagogique, les élèves n'auront pas de cours : **23 Mars 2016.**

## **24 ● VACANCES SCOLAIRES**

<b>Rentrée des enseignants :</b>	Lundi 31 août 2015
<b>Rentrée des élèves :</b>	cf. « Dates et heures de rentrée » en page 1 et page 2
<b>TOUSSAINT :</b>	du samedi 17 octobre 2015 après les cours au lundi 02 novembre 2015 au matin
<b>NOËL :</b>	du vendredi 18 décembre 2015 après les cours au lundi 04 janvier 2016 au matin
<b>HIVER :</b>	du vendredi 19 février 2016 après les cours au lundi 07 mars 2016 au matin
<b>PAQUES :</b>	du samedi 26 mars 2016 après les cours Au mardi 29 mars 2016 au matin
<b>PRINTEMPS :</b>	du samedi 16 avril 2016 après les cours au lundi 02 mai 2016 au matin
<b>ASCENSION :</b>	du mercredi 04 mai 2016 après les cours au lundi 09 mai 2016 au matin
<b>PENTECOTE :</b>	du samedi 14 mai 2016 après les cours Au mardi 17 mai 2016 au matin

### POUR LE LYCEE :

<b>PAS DE D.S.T. pour Pontoise:</b>	Samedi 19 décembre 2015
Samedi 20 février 2016	

**Les DST du samedi 17 octobre 2015, du 26 mars 2016, du 16 avril 2016 et du 14 mai 2016 sont maintenus et obligatoires.**

## **25 ● L'A.P.E.L (Association des Parents d'élèves de l'enseignement Libre) DANS L'ECOLE**

**Vendredi 02 octobre 2015 :** Assemblée Générale Ordinaire de l'A.P.E.L dans la salle d'étude du lycée à 20 h 00, site de Pontoise

**Samedi 10 octobre 2015 :** Soirée d'accueil des parents de sixième dans la salle d'étude du collège à 20 h 30.

**A QUI S'ADRESSER ?**

POUR	A QUI		Adresse e.mail / téléphone
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ un exeat</li> <li>♦ une demande de bourse</li> <li>♦ un changement de coordonnées</li> </ul>	Secrétariat Elèves - Mme BOUSSELY		<a href="mailto:sec.eleves.ndcompassion@orange.fr">sec.eleves.ndcompassion@orange.fr</a>
♦ finances	Comptabilité		<a href="mailto:compta.ndcompassion@orange.fr">compta.ndcompassion@orange.fr</a>
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ question d'ordre pédagogique et demande d'autorisation d'absence</li> <li>♦ demander un entretien à un responsable pédagogique</li> </ul>	AU COLLEGE	Mme KREUTZBERGER	Tél. 01 34 41 61 06 ou <a href="mailto:respcol.ndcompassion@orange.fr">respcol.ndcompassion@orange.fr</a>
	AULYCEE	2de : Mme PERRIN - JOLY	<a href="mailto:perrin.joly.ndc2nde@gmail.com">perrin.joly.ndc2nde@gmail.com</a>
		1ères Générales : Melle LE BORGNE	<a href="mailto:respprem.ndc@orange.fr">respprem.ndc@orange.fr</a>
		Terminales Générales : Mme DUVIVIER	<a href="mailto:respterm.ndc@orange.fr">respterm.ndc@orange.fr</a>
Site de Jouy le Moutier : Mlle CHUZEL	Tél. 01 79 42 71 06 <a href="mailto:cechuzel.ndc@gmail.com">cechuzel.ndc@gmail.com</a>		
♦ prévenir d'une absence ou d'un retard	Accueil - Pontoise : Mme RICHARD Accueil - Jouy-le-Moutier : Mme KHALID		<b>Par téléphone au 01 34 41 61 00</b> <b>Par téléphone au 01 79 42 71 06</b>
♦ justifier d'une absence	Au Collège : Cadre Educatif – M. FARES		<a href="mailto:ceduccollege.ndcompassion@orange.fr">ceduccollege.ndcompassion@orange.fr</a>
	Au Lycée : Cadre Educatif - Pontoise : Mme LEGUAY Au Lycée : Cadre Educatif - JLM : M. YALOULE		<a href="mailto:celycee.ndc@gmail.com">celycee.ndc@gmail.com</a> <a href="mailto:avaloule.ndc@gmail.com">avaloule.ndc@gmail.com</a>
♦ problème médical	Infirmierie - Mme FROMAGE		Tél. : 01 34 41 61 00 <a href="mailto:infirmierie.ndcompassion@orange.fr">infirmierie.ndcompassion@orange.fr</a>
♦ Pastorale :	questions d'ordre pastoral	Adjointe Pastorale – Mme BELLEMON	<a href="mailto:resppastorale.ndc@gmail.com">resppastorale.ndc@gmail.com</a>
	questions d'ordre administratif	Secrétaire Pastorale – Mme MARTINEZ	<a href="mailto:secretariatpastoral.ndcompassion@orange.fr">secretariatpastoral.ndcompassion@orange.fr</a>
♦ demander un entretien à un professeur	Au Professeur concerné		Par le biais du carnet de correspondance
♦ demander un entretien au chef d'établissement	Secrétariat de Direction – Pontoise Mme GANDOUIN		Tél. : 01 34 41 61 00 <a href="mailto:direction.ndcompassion@wanadoo.fr">direction.ndcompassion@wanadoo.fr</a>
	Secrétariat de Direction – JLM Mme LATOUCHE		Tél. : 01 79 42 71 06 <a href="mailto:secretariat.jlm.ndc@gmail.com">secretariat.jlm.ndc@gmail.com</a>

## PARENTS, ET AUTRES BONNES VOLONTES :

**Nous vous attendons pour un petit-déjeuner convivial  
à l'Oasis, bâtiment saint Joseph**

- Le mercredi 2 septembre (6<sup>ème</sup>) à 8h30
- Le vendredi 4 septembre (4<sup>ème</sup>) à 8h30
- Le mardi 8 septembre (5<sup>ème</sup>) à 8h30



**Merci de prévenir de votre présence** le secrétariat de la Pastorale (Isabelle Martinez) **par téléphone (01 34 41 61 00) ou par mail (secrétariatpastoral.ndcompassion@orange.fr)**

### Coupon réponse AIDE A LA PASTORALE

à renvoyer au secrétariat de la Pastorale (Isabelle Martinez) par courrier postal ou par mail ([secrétariatpastoral.ndcompassion@orange.fr](mailto:secrétariatpastoral.ndcompassion@orange.fr)) uniquement si vous souhaitez aider à la pastorale

Nom.....Prénom.....

Parent(s) de.....Classe (niveau).....

Tél fixe :.....Tél port. :.....

Mail :.....

**Se propose d'aider à l'animation de :** (cocher la ou les cases concernées)

#### **Niveau 6<sup>ème</sup>**

- KT ou EDU 6<sup>ème</sup> mercredi matin
- Grand Jeu de rentrée Fort Céleste (16/09)
- Animation Musicale (30/09)
- Pèlerinage Lisieux (25/05)
- Préparation à la Première Communion (jeudi 16h30-17h20) et/ou Baptême
- Autres sorties KT ou EDU 6<sup>ème</sup>

#### **Niveau 5<sup>ème</sup>**

- KT ou EDU 5<sup>ème</sup> mardi matin
- Retraite de Profession de foi (11 au 13 mai)
- Autres sorties KT ou EDU 5<sup>ème</sup>
- Préparation à la Première Communion (jeudi 16h30 -17h20) et/ou Baptême

#### **Niveau 4<sup>ème</sup>**

- KT ou EDU 4<sup>ème</sup> vendredi matin
- Pèlerinage des 4<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> au Mont St Michel (2 au 4 octobre)
- Matinée musicale/témoignage (15/01)

#### **Niveau 3<sup>ème</sup>**

- Rencontres-partage de l'Oasis vendredi (13h25 - 14h30/ 14h30 - 15h20/ 15h35 - 16h30)
- Pèlerinage des 4<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> au Mont St Michel (2 au 4 octobre)
- Journée à ALBERT (Somme) sur le thème de la Paix (10/11)

#### **Lycée**

- Rencontres-partage de la Pierre d'Angle (Jouy le Moutier lundi midi 12h35-13h30)
- Rencontres-partage de l'Oasis (Pontoise jeudi midi 12h15 – 13h35)
- Soirées film-débat (site de Pontoise, 1 mardi par mois à partir de 18h15)
- Matinée seconde « Etre soi-même » (date à définir)
- Taizé Tremplin (22 au 26 octobre)
- FRAT de LOURDES (24 au 29 avril)

 Attention, il ne s'agit pas d'un coupon pour inscrire votre enfant à une activité de pastorale mais pour vous inscrire comme adulte animateur ou accompagnateur de ces activités !

Vous pouvez encadrer les activités d'autres niveaux que celui de votre enfant.  
Chaque activité est préparée, des supports vous sont fournis.

**Pour que toutes ces propositions puissent aboutir, nous avons besoin de vous !**

Pour plus de renseignements, contactez Isabelle Martinez ou Florence Bellemon au 06 50 12 08 49.

**DROIT A L'IMAGE**  
**Demande d'autorisation d'utiliser des images fixes ou animées**  
**réalisées dans le cadre scolaire**

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des élèves de l'école (pour le journal du lycée, vidéos musicales : lipdub, site internet, dans les différentes publications de l'école et, éventuellement, à l'occasion de reportages télévisés). Il ne s'agit pas de photographies individuelles mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

✂ \_\_\_\_\_

Nous soussignés .....

Responsables légaux de l'enfant : .....

Classe de l'enfant : .....

autorisons / n'autorisons pas\* Notre Dame de La Compassion – Louise Elisabeth Molé à utiliser, dans le cadre pédagogique (journal de l'école, site Internet, publications, reportages) et sans limitation de durée des photos de notre enfant prises au cours des activités scolaires.

A ....., le .....

Signature des représentants légaux

\* barrer la mention inutile

**DISTRIBUTION DES**  
**MANUELS SCOLAIRES**  
**Salle TECHNO rdc du Bât St**  
**Joseph**

**JEUDI 27 août 2015**



<b>1L et TL&gt;</b>	<b>9H00</b>	<b>10H00</b>
<b>1 ES --&gt;</b>	<b>10H00</b>	<b>11H00</b>
<b>1 S --&gt;</b>	<b>11H00</b>	<b>12H00</b>
<b>T ES --&gt;</b>	<b>13H30</b>	<b>14H30</b>
<b>TS --&gt;</b>	<b>14H30</b>	<b>15H30</b>

**Merci de vous munir du CHEQUE DE CAUTION DE  
200€ à l'ordre de "OGEC NDC" et d'inscrire au dos  
le NOM et PRENOM de l'élève  
VEUILLEZ A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LA  
DATE ET L'HORAIRE INDIQUEES**



# AUX PARENTS DES ELEVES DE 6èmes

Afin de « fêter » cette entrée au Collège et de permettre à tous les élèves de s'intégrer rapidement au sein du groupe-classe, une sortie du niveau 6<sup>e</sup> est organisée à la Base de Loisirs de Cergy ; il s'agit pour les jeunes de pratiquer diverses activités culturelles (liées à la lecture du livre « Encore heureux qu'il ait fait beau » de Florence THINARD) et sportives (rallye, canoë, VTT, golf miniature).

**Date** : vendredi 11 septembre 2015

**DEPART DE NDC** : 7 h 15 POUR TOUS LES ENFANTS

**Retour à NDC** : 18 h 15

**Trajets en car**

**Tenue vestimentaire :**

Prévoir : - des vêtements adaptés au plein air.

- maillot de bain, serviette et une **deuxième paire de chaussures** adaptée à la pratique du canoë (chaussures plastiques, baskets usagées...)

- une casquette

Les cheveux longs doivent être attachés.

Apporter un pique-nique, une grande bouteille d'eau et un stylo.

**Participation aux frais** : 33,70 €

**NB** : En cas de pluie, la sortie est annulée et les cours ont lieu normalement. Les élèves doivent apporter leur cartable.

✂ -----

**COUPON à remettre avec le Brevet de Natation au professeur principal mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015, jour de la rentrée.**

Madame, Monsieur .....

Parents de : NOM : .....

Prénom : .....

1. Ont pris connaissance de la sortie du vendredi 11 septembre 2015 et ont noté que **le montant de 33,70 € figurera sur la facture.**

2. Acceptent d'accompagner un groupe d'enfants pour le rallye et les activités physiques

Oui

Non

Retour en bus à NDC pour 18h15

Je viens récupérer mon enfant à 17h15 à la base de loisirs (parking de la base nautique)

J'autorise Mme/M. .... à récupérer mon enfant à la base à 17h15.

Date :

Signature :

# Aux Parents des Elèves de 3ème

Madame, Monsieur,

A la fin de la classe de 3ème, vous serez peut-être amenés avec votre enfant à faire des choix.

Dans le cadre de l'Education à l'Orientation prévue par la réforme, nous avons jugé opportun de donner à l'ensemble des élèves de 3<sup>ème</sup> la possibilité de passer des tests d'aptitudes et d'orientation dans l'enceinte de l'établissement.

L'organisme retenu est le COREP, créé en 1941, qui est agréé par le Ministère de l'Education Nationale et géré par la SPAEEM, Société de Protection des Apprentis et des Enfants Employés dans les Manufactures, association reconnue d'utilité publique.

## OBJECTIFS

- Evaluation des aptitudes sur le plan du raisonnement logique et dans le domaine verbal, à partir d'un support à la fois abstrait et concret.
- Appréciation des capacités de concentration, de réflexion et du rythme de travail.
- Approche des différents centres d'intérêts et recherche des possibilités d'adaptation aux études du second cycle.
- Elaboration d'un profil d'intérêts personnels et professionnels à partir de questionnaires individuels.

## SCHEMA DE L'OPERATION

- Passation des tests au collège (une  $\frac{1}{2}$  journée par groupe **le mardi 29 septembre 2015**).
- Corrections des tests et élaboration des compte-rendus en interne au COREP.
- Présentation des résultats à Mme Kreuzberger et au professeur principal de l'élève **le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015**.
- Communication par écrit des résultats et des conclusions des tests à l'établissement scolaire qui les transmet aux parents, avec le bulletin trimestriel n°1.

**COUT : 69 € par élève**

Chaque élève doit être muni de trois feuilles de papier blanc non ligné, de deux crayons et d'une gomme.

Compte-tenu de son statut, le COREP ne peut recevoir directement des familles le remboursement des frais. L'établissement collectera les fonds et adressera à l'organisme un versement global.

Nous souhaitons vivement que cette proposition retienne toute votre attention.

**Madame KREUTZBERGER et les Professeurs Principaux de 3<sup>ème</sup>**

✂ -----

**COUPON à remettre à Mme PERRAUD le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015, jour de la rentrée.**

**Madame, Monsieur** .....

parents de : .....

NOM :

Prénom : .....

- Souhaitent que leur enfant passe les tests du COREP et **ont noté que le montant de 69 € figurera sur la facture**
- Ne souhaitent pas que leur enfant passe les tests du COREP. Dans ce cas, il sera pris en charge au Collège.

**Fait à** .....

**Le** .....

Signature des Parents

**ETUDE SURVEILLEE DU SOIR**

**Fiche d'inscription**

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : .....

Jour de présence :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Heure de départ : 17h30

Durée : Toute l'année

Date : .....

Signature : .....

Téléphone : .....

Observations : .....

.....

.....

.....

.....

- Engagement sur l'année, sauf cas de force majeure
- **223 € pour l'année (forfait)**

Fiche à remettre à M. FARES le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015, jour de la rentrée.

**Autorité de Tutelle**  
Sœur Thérèse GRASLAND  
Provinciale des Sœurs de la Charité de Saint-Louis

**Chef d'Etablissement**  
Bruno CAMBONIE

COLLEGE	LYCEE	Adjointe en Pastorale	Cadres Educatifs
Directrice Adjointe en charge du Collège	Responsables Pédagogiques		
P. KREUTZBERGER	2des : S. PERRIN-JOLY	F. BELLEMON	Collège : N. FARES Lycée Pontoise : V. LEGUAY Lycée JLM : A. YALOULE
	1ères : I. LE BORGNE		
	Terminales : A.B DUVIVIER		
	2 <sup>nd</sup> e G. T JLM, 1ères ST2S, STMG, Tem. ST2S, STMG : C. CHUZEL		
	2 <sup>nd</sup> es SPVL et ASSP, 1 <sup>ère</sup> SPVL et ASSP, Term. SPVL et ASSP ; et CPCI : C. CHUZEL		

**E D U C A T E U R S**

6èmes – 5èmes	4èmes – 3èmes	2 <sup>nd</sup> es – 1ères - Terminales	2 <sup>nd</sup> e – sections Technologique – Sections professionnelles - CPCI
M. METOIS A. OUDIN	N. PERRAUD N. PLAZA-PEREZ	A. GERBAULT J. VERNIN	M MENORET

**S E R V I C E S G E N E R A U X**

<b>Intendance</b> X. PECHEUX  <b>Assistante de gestion</b> F. RANDRIAN  <b>Comptabilité</b>	<b>Secrétariat de Direction</b> <b>PONTOISE : C. GANDOUIN</b> <b>JOUY-LE-MOUTIER : C. LATOUCHE</b>  <b>Secrétariat Elèves</b> F. BOUSSELY  <b>Secrétariat Pastoral</b> I. MARTINEZ	<b>Accueil - Standard</b>  Pontoise : C. RICHARD  Jouy-le-Moutier : N. KHALID	<b>Bibliothèque – CDI</b>  M. DU TEIL L. GUILLAUME	<b>B. D. I.</b>  V. ALAURENT	<b>Infirmierie</b>  V. FROMAGE	<b>Entretien- Sécurité</b> <b>PONTOISE :</b> D. BALLIER R. DUBREUIL  <b>JOUY-LE-MOUTIER :</b> <b>Entretien : A. RENAUX</b> <b>Gardiennage et Sécurité :</b> F. LEFEVRE
---	--	---	---	------------------------------------	--------------------------------------	--

# Votre Assurance Scolaire

VOS ÉTUDES



## CONTRAT

### Assurance "Scolaire - trajet" et "Extra-scolaire"

NOTICE D'INFORMATION du contrat n° 119118818 (dispositions relatives aux élèves)

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT NOTRE DAME DE LA COMPASSION

**N° Assistance 01 40 25 59 59**



**Jean-Michel JOFFLOZ**

Agent Général Exclusif MMA

29 place du petit Martroy 95300 PONTOISE

**01 30 17 40 40**

**cabinet.joffloz@mma.fr**

N° Orias 07011388 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



VOTRE PREMIER RÉSEAU SOCIAL D'ASSURANCES

Le risque est assuré par la société MMA IARD ci-après dénommée "Société".

## Le contrat se compose

- des Conditions Générales n° 250 et des conventions spéciales n° 003 et 004 (disponibles sur simple demande auprès du Cabinet Jean-Michel JOFFLOZ, Agent Général MMA à Pontoise),
- des Conditions Particulières du contrat collectif souscrit par l'établissement d'enseignement ainsi que des éventuels avenants, qui forment un seul et même ensemble contractuel et constituent la preuve des garanties délivrées par la Société.

Il est régi par le Code des assurances et établi sur la base de la liste nominative des élèves inscrits, transmise à la société par l'établissement d'enseignement.

## En cas de difficulté, l'Assuré peut consulter

- **Notre Agent Général, Cabinet Jean-Michel JOFFLOZ** N° Orias 07011388  
**29 place du Petit Martroy 95300 PONTOISE – Tél. 01 30 17 40 40**  
**Email : cabinet.joffloz@mma.fr.**

Si votre mécontentement persiste, ou si ce premier échange ne vous donne pas satisfaction, vous pourrez solliciter directement le Service Réclamations Clients, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.

En cas de désaccord, vous aurez alors la possibilité de solliciter l'avis d'un Médiateur. Le Service Réclamations vous transmettra ses coordonnées.

## Autorité chargée du contrôle des assurances

*(article n°L112-4 du Code des assurances)*

L'autorité chargée du contrôle des entreprises d'assurances qui accordent les garanties prévues par le présent contrat est l'ACPR (AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION) - 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 9.

## Loi Informatique et Liberté

Les données personnelles communiquées sont nécessaires pour les traitements informatiques liés à la gestion de votre contrat.

Elles peuvent également faire l'objet de traitements spécifiques et d'informations aux autorités compétentes dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Elles pourront être enregistrées à des fins de formation de notre personnel et dans le cadre de la gestion de nos sinistres. Elles pourront être utilisées par nos mandataires, nos réassureurs, nos partenaires et organismes professionnels. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'opposition, de communication, de rectification et de suppression de vos données personnelles par courrier adressé au Service Réclamations Clients MMA, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.

## 1 - Objet du contrat

Le présent contrat est destiné à garantir les élèves de l'établissement d'enseignement "Notre Dame de la Compassion", 8 place Nicolas Flamel 95300 PONTOISE, et de l'établissement de Jouy-le-Moutier. Tout élève régulièrement inscrit auprès de l'établissement bénéficie des garanties accordées au titre de ce contrat.

Tout élève quittant l'établissement perd le bénéfice des garanties du présent contrat.

## 2 - Circonstances dans lesquelles jouent les garanties

### (titre 1.4 des conditions particulières)

MMA garantit l'assuré\* pour les accidents survenus pendant le temps des activités scolaires, sportives et socioculturelles organisées par l'établissement scolaire fréquenté, le trajet aller-retour du domicile à l'établissement scolaire et la vie privée, y compris pendant les vacances scolaires du 31/08/2015 au 31/08/2016.

## 3 - Garanties

Suivant les modalités fixées aux Conditions Générales et dans les limites de garanties prévues ci-après et **sous réserve des exclusions dont les principales sont énoncées ci-après**, l'élève bénéficie des garanties suivantes :

- Responsabilité civile, **à l'exclusion des dommages :**
  - **causés intentionnellement par l'assuré**
  - **causés à l'assuré responsable du sinistre**
  - **résultant d'incendie, d'explosion, de phénomènes d'ordre électrique ou de l'action de l'eau, prenant naissance dans les locaux**
  - **d'activités sportives pratiquées avec une licence**
  - **dans la réalisation desquels sont impliqués tous véhicules terrestres à moteurs**
  - **occasionnés par la participation de l'assuré à des attentats, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme ou de sabotage, actions de groupe menées à force ouverte**
  - **causés par les bateaux et engins maritimes et fluviaux, dont l'assuré ou les personnes dont il est responsable ont la propriété, la conduite ou la garde.**
- Défense Pénale et Recours pour les seuls sinistres garantis
- Dommages corporels\* subis par l'assuré, **à l'exclusion :**
  - **des dommages résultant de la perte ou du bris des appareils orthodontiques**
  - **des claquages, lumbagos, tours de rein et déchirures musculaires résultant de la pratique des sports.**
- Frais de recherches et de secours, **à l'exclusion des sinistres résultant de l'utilisation d'un moyen de transport aérien par l'assuré.**
- Frais de remise à niveau scolaire.
- Dommages aux instruments de musique.
- Vol et dommages en cas d'agression et de racket.
- Sont également exclus les accidents subis par l'élève :
  - **dans le cadre d'une activité professionnelle**
  - **résultant de l'usage de drogues, stupéfiants, d'alcool, tranquillisants non prescrits médicalement.**

## 4 - Fonctionnement dans le temps des garanties "Responsabilités civiles"

Le présent contrat ayant pour objet la couverture de risques de particuliers, la garantie est déclenchée par le fait dommageable\*. La société apporte sa garantie lorsqu'une réclamation consécutive à des dommages causés à autrui est formulée et que la responsabilité de l'assuré ou celle des autres personnes garanties par le contrat est engagée, dès lors que le fait à l'origine des dommages est survenu entre la date de prise d'effet et après d'éventuelles reconductions, la date de résiliation ou d'expiration de la garantie.

La déclaration de sinistre doit être adressée à l'assureur dont la garantie est ou était en cours de validité au moment où le fait dommageable\* s'est produit.

**IMPORTANT : En cas de sinistre en dehors des activités scolaires, la déclaration devra être faite directement au Cabinet Jean-Michel JOFFLOZ ci-dessus référencé.**

\* Fait, acte ou événement à l'origine des dommages subis par la victime et faisant l'objet d'une réclamation.

## 5 - Tableau des Garanties

Indice de référence : Indice de la construction publié par la Fédération Française du Bâtiment (F.F.B.) - Valeur au 30 juin 2014 : 925,00€

DESIGNATION DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
<b>A. RESPONSABILITÉ CIVILE (CS 004)</b>		
1) Dommages corporels et immatériels consécutifs :		Néant
a. par intoxication alimentaire	3 987 971 € <sup>(1)</sup>	
b. autres dommages	8 000 000 € <sup>(2)</sup>	
2) Dommages matériels et immatériels consécutifs :		
a. par vol hors locaux	41 674 €	
b. autres dommages	2 006 555 €	
3) Dommages causés par un élève stagiaire au matériel confié par l'entreprise d'accueil :	31 311 €	83 €
<b>B. RECOURS ET DÉFENSE PÉNALE (CS 004)</b>	44 761 €	Néant
<b>C. INDEMNITÉ CONTRACTUELLE (CS 004) EN CAS :</b>		
1) d'accident :		Néant
a. Décès, capital	5 343 € <sup>(3)</sup>	
Porté pour les compétitions sportives	Au montant fixé par la réglementation en vigueur	
b. Prothèse dentaire (par dent)	408 €	
c. Bris de lunettes ou perte de lentilles	287 €	
d. Prothèse auditive (par appareil)	346 €	
2) d'accident, de poliomyélite, de méningite cérébro-spinale :		Néant (en cas de poliomyélite ou de méningite cérébro-spinale, les invalidités égales ou inférieures à 10% sont exclues)
a. Invalidité permanente, capital de base porté, pour les invalidités égales ou supérieures à 66 %, à	40 402 € <sup>(3)</sup> 80 804 € <sup>(3)</sup>	
b. Remboursement de soins <sup>(4)</sup> : sous déduction des régimes de prévoyance, dans la limite des frais réels	200 % du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale	Néant
<b>D. CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE (maximum 3 consultations)</b>	44 € par consultation	Néant
<b>E. FRAIS DE RECHERCHES ET DE SECOURS (CS 004)</b> (y compris les frais d'évacuation sur piste de ski)	4 410 €	Néant
<b>F. FRAIS DE REMISE À NIVEAU SCOLAIRE (CS 004)</b>		
En cas d'incapacité, médicalement constatée, de suivre l'enseignement à la suite d'un accident, d'une poliomyélite antérieure aiguë ou d'une méningite cérébro-spinale, remboursement des frais de remise à niveau, à concurrence de :	33 € par jour	30 jours
Avec maximum de :	1 323 €	
<b>G. FRAIS DE RAPATRIEMENT DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS SCOLAIRES (CS 004)</b>	Frais réels	Néant
<b>H. ASSISTANCE VOYAGE (CS 003)</b>		
1) Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels	Néant
2) Transport et rapatriement du corps	Frais réels	
- Frais annexes	598 €	
3) Soins médicaux à l'étranger	7 273 €	
4) Transport d'une personne <sup>(5)</sup>	Frais réels	
- Frais d'hébergement <sup>(5)</sup>	53 €/jour (maxi 533 €)	
<b>I. DOMMAGES AUX INSTRUMENTS DE MUSIQUE</b>	882 €	16 €
<b>J. VOL ET DOMMAGES EN CAS D'AGRESSION ET DE RACKET</b>	220 €	16 €
<b>K. INTERRUPTION DE SCOLARITÉ</b>		
1) Conduite à l'école suite à incapacité médicale constatée	1 aller et retour/jour maxi 30 € jours - maxi 500 €	
2) Frais de garde d'un enfant de moins de 15 ans	De 7 h à 19 h sur 7 jours	
<b>L. ASSISTANCE</b>		
1) Rapatriement	Frais réels	
2) Frais médicaux à l'étranger	4 410 €	

(1) Ce montant constitue également un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(2) Ce montant n'est pas indexé. Il constitue également un maximum tous dommages confondus pour l'ensemble des réclamations résultant d'un même sinistre.

(3) Garantie maximum : 1 525 000 euros (non indexé) en cas de sinistre collectif.

(4) À l'exclusion des frais de lunetterie, de lentilles, de prothèses dentaire et auditive, qui bénéficient du remboursement forfaitaire prévu au C-1).

(5) Suite à hospitalisation sur place de l'élève supérieure à 10 jours.

\* voir définitions aux conditions générales